



CRITERIUM REGIONAL DE VOLLEY BALL 4x4 Masculin, Féminin, Mixte et Open140

REGLEMENT

- **Article 1 - Le jeu**

Les règles de jeu définies par la FIVB sont applicables pour le Critérium de fin de saison. Afin de pouvoir jouer correctement des matches en 4X4 les règles suivantes seront appliquées :

1.1 La rotation des joueurs n'est pas obligatoire.

1.2 La rotation au service est obligatoire (**rotation des 4 pour les 4x4**).

1.3 La zone avant (3 m) n'existe plus, donc tous les joueurs peuvent attaquer.

1.4 Les matches se dérouleront les soirs de la semaine et se joueront obligatoirement en 3 sets (résultat 2-1 ou 3-0).

1.5 Tous les sets se joueront comme des sets de matches normaux (en 25 avec 2 points d'écart).

1.6 Deux remplacements au maximum sont autorisés par équipe et par set (cf. règlement FFVB).

1.7 Pour les critères masculin, mixtes et open140, la hauteur du filet sera de 2m43 et pour le critérium féminin de 2m24.

- **Article 2 - Composition des équipes**

2.1 Chaque équipe pendant un match est composée de 6 joueurs maximums (4 sur le terrain + 2 remplaçants) nés avant le 01 janvier 1991.

2.2 Chaque équipe est composée de 4 joueurs au minimum au moment de l'inscription. Toute équipe incomplète sera refusée.

2.3 Les équipes mixtes devront être composées de 2 joueurs et 2 joueuses en permanence sur le terrain. En cas de changement, un masculin remplace un masculin et une féminine, une féminine.

2.4 Les équipes open140 pourront être composée de masculin et/ou féminine, la somme de l'âge des joueurs et/ou joueuses en permanence sur le terrain devra être égale (dans l'année en cours) ou supérieure à 140 ans (même après des remplacements).

2.5 Avant de jouer, les noms des joueurs et les numéros des licences doivent être inscrits sur la feuille de match, vérifiée et signée par les deux capitaines. Celle-ci sera complétée par les résultats et signée pour une confirmation du résultat. En cas d'oubli de licence, le joueur mis en cause doit fournir une pièce d'identité. Si aucune pièce d'identité n'est fournie, le joueur en faute est interdit de jeu

2.6 Une équipe des critères 4x4 se présentant avec trois joueurs « qualifiés » pourra jouer tout de même le match exceptionnellement. Ce sera alors la Commission Technique Régionale « Volley » qui statuera sur la situation, à la réception de la feuille de match correctement remplie. Toutefois, nous ne tolérerons qu'un match « à trois », par équipe.

2.7 Toute équipe des critères 4x4 incomplète en cours de match suite au départ de l'un de ses joueurs terminera le match à trois. La CTR VOLLEY prendra une décision après examen des explications portées sur la feuille de match.

2.8 Toute équipe incomplète en cours de match suite à la blessure de l'un de ses joueurs finira le match à trois. Le score sera enregistré quelque soit le résultat.

Article 3 – Conditions d'engagements

3.1 Pour s'engager, une équipe devra avoir ses joueurs licenciés, à l'UFOLEP départemental dont il dépend, avant le 01 avril de la saison en cours.

3.2 Chaque équipe des critères 4x4 sera composée de 8 joueurs maximum (leurs noms, photocopies des licences, le niveau de l'équipe pour information et un nom d'équipe seront envoyées aux organisateurs en même temps que l'inscription, voir feuille d'engagement) sur la feuille d'engagement.

3.3 Le prix d'engagement sera de 15 euros par équipe pour les critères 4x4 ;

3.5 Les équipes open140 pourront être composée de masculin et/ou féminine, la somme de l'âge des joueurs et/ou joueuses sur le terrain devra être égale ou supérieure à 140 ans (dans l'année en cours).

3.6 Toutes les inscriptions devront être faites pour le 11/04/2008 au plus tard.

3.7 Une équipe peut s'inscrire si ses joueurs ou joueuses sont licenciés dans le même club.

3.8 Un joueur ne peut pas changer d'équipe en cours de Critérium.

3.9 Un club a la possibilité d'inscrire plusieurs équipes dans les 4 critères proposés.

3.10 Un joueur ou une joueuse ne peut appartenir qu'à une seule équipe et ne peut participer qu'à un seul critérium (féminin ou mixte ou open140, masculin ou mixte ou open 140). Aucun changement de joueur ne sera accepté après les inscriptions.

Article 4- Dates et Heures des rencontres

Les matches se joueront en semaine, aux heures d'entraînements ; il se peut que des clubs aient à recevoir 2 matches en même temps ou que le reste du club s'entraîne. **Dans le cas où les matches se jouent dans le sens de la largeur, il faut absolument que les clubs prévoient un traçage au sol afin de pallier à tous problèmes d'arbitrage.**

4.1 Les rencontres se déroulent du lundi au vendredi.

4.2 Les horaires indiqués sont les horaires de "rendez-vous". Le match débute 20 minutes après l'heure de "rendez-vous". Soyez raisonnables, ne prévoyez pas un match à 20 heures si l'équipe adverse habite dans un lieu éloigné.

4.3 Si aucun jour ou aucun horaire n'a été précisé, l'équipe qui reçoit doit prévenir ses adversaires au minimum une semaine avant le match (penser aux clubs qui s'entraînent le lundi).

4.4 Toute équipe n'étant pas prête à jouer 30 minutes après l'heure indiqué, aura le match déclaré perdu par forfait.

4.5 Tout match interrompu pour cause de plage horaire trop juste, sera considéré comme match perdu (pas forfait) pour l'équipe qui reçoit. Si la cause est le retard de l'équipe adverse et que l'équipe recevant accepte de jouer quand même le match, le match sera déclaré perdu pour l'équipe se déplaçant. Dans ces deux cas les sets et points marqués seront comptabilisés.

• Article 5 - Report de match

Si l'équipe recevant a son gymnase "réquisitionné" ou ne peut recevoir, elle devra prévenir au plus vite (au moins une semaine à l'avance) l'équipe adverse pour pouvoir intervertir le lieu de la rencontre.

- **Article 6 – Classement**

6.1 Match gagné = 2 points Match perdu = 1 point Match forfait = 0 point

6.2 Une équipe gagnant par "forfait" récupérera une victoire par 3 / 0 et 25 points à 0 par set.

6.3 En cas d'égalité d'équipes sur plusieurs poules, le classement se fera de la façon suivante :

- 6.3.1. Quotient des sets.
- 6.3.2. Quotient des points.
- 6.3.3. Plus grand nombre de Sets +
- 6.3.4. Plus petit nombre de Sets -
- 6.3.5. Plus grand nombre de Points +
- 6.3.6. Plus petit nombre de Points –

- **Article 7- Résultats**

Les feuilles de résultats seront envoyées par l'équipe gagnante dans un délai de 48 heures maximum après la rencontre à l'adresse :

UFOLEP VOLLEY-BALL Ile de France
8, allée Stéphane Mallarmé BP58 – 91002 EVRY
Tel : 01.69.36.08.14 / Fax : 01.69.36.08.12

par Email volley@ufolep91.org
ou sur le site www.ufolep91-volley.org
rubrique « critérium régional »